

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-quatrième session du Comité permanent  
Bangkok (Thaïlande), 14 mars 2013

COMPTE RENDU RÉSUMÉ

1. Questions administratives

1.1 Élection du président, du vice-président et du vice-président suppléant du Comité permanent

Le Secrétaire général, en sa qualité de président temporaire de la session, confirme que, suite aux élections qui ont eu lieu lors de la 16<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP16), les membres actuels du Comité permanent sont :

Afrique: Botswana, Égypte, Niger et Ouganda ;

Asie: Indonésie, Japon et Koweït ;

Amérique centrale et du Sud et Caraïbes: Colombie, Dominique et Guatemala ;

Europe: Hongrie, Norvège, Portugal et Ukraine ;

Amérique du Nord: États-Unis d'Amérique ;

Océanie: Australie ;

Gouvernement dépositaire: Suisse ;

Pays hôte précédent: Thaïlande ; et

Prochain pays hôte: Afrique du Sud.

La Norvège est nommée à la présidence du Comité permanent. Les États-Unis sont nommés en tant que vice-président et le Koweït en tant que vice-président suppléant. Ces nominations sont toutes approuvées par le Comité.

M. Øystein Størkersen, représentant de la Norvège, préside le reste de la session. Il remercie les membres du Comité pour ce privilège et pour la confiance continue qu'ils ont témoigné à son pays.

Les représentants de l'Europe (Norvège et Portugal) interviennent au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

1.2 Ordre du jour

Le Président note qu'il y a deux principaux points à l'ordre du jour : a) les plans d'action nationaux pour l'ivoire, et b) l'établissement ou le renouvellement des groupes de travail.

Il n'y a aucune intervention.

2. Éléphants: Plans d'action nationaux pour l'ivoire

Le Secrétariat présente le document SC64 Doc. 2, précisant qu'il a été préparé à la demande du Comité permanent lors de sa 63<sup>e</sup> session (Bangkok, le 2 mars 2013), et après consultation des huit Parties

auxquelles le Comité avait adressé des recommandations concernant le contrôle du commerce de l'ivoire. Le paragraphe 5 du document contient les recommandations du Secrétariat sur un processus de mise en place des plans d'action nationaux pour l'ivoire et de suivi de leur mise en œuvre.

Au cours de la discussion qui suit, un soutien général est exprimé en faveur des recommandations du Secrétariat. Il est proposé d'apporter divers amendements au texte soumis par le Secrétariat, concernant notamment les rapports, la supervision par le Comité permanent et le suivi de la mise en œuvre des plans d'action par le Secrétariat.

La Malaisie estime qu'elle ne devrait pas être considérée comme un pays concerné par ce sujet, soulignant qu'elle n'est ni un pays d'origine, ni un pays de destination de l'ivoire d'éléphant. Elle suggère que la recommandation d) soit supprimée. L'Indonésie partage cet avis. La Chine approuve le besoin de clarifier la liste des pays concernés. Des interrogations sont exprimées à propos de l'analyse ETIS sur le commerce illicite, conduite par TRAFFIC, considérant qu'elle ne reflète pas suffisamment les efforts de lutte contre la fraude, et il est suggéré que le sous-groupe sur MIKE et ETIS soit invité à examiner le programme ETIS et à revoir l'analyse. Le Viet Nam partage les préoccupations exprimées et souligne que la mise en œuvre des plans d'action nécessite du temps. Le Kenya partage aussi les préoccupations de la Malaisie, il signale des saisies importantes et propose des recommandations supplémentaires sur le prélèvement d'échantillons pour analyse de l'ADN. D'autres suggèrent que ce n'est pas nécessaire car cela est couvert par une décision de la CoP16<sup>1</sup>.

Le Président prend note de la volonté des huit Parties concernées de coopérer afin de produire des plans d'action pour l'ivoire et de rendre compte de leur mise en œuvre. Tout en reconnaissant les bonnes intentions des suggestions d'amendements aux recommandations du Secrétariat, le Président souligne que les recommandations initiales sont cohérentes et demande que, compte tenu des contraintes de temps, celles-ci soient acceptées telles que présentées dans le document. Cela est accepté.

Les représentants de l'Afrique (Botswana, Niger et Ouganda), de l'Asie (Indonésie), de l'Europe (Hongrie et Portugal), de l'Amérique du Nord (États-Unis), de l'Océanie (Australie) et le pays hôte précédent (Thaïlande), ainsi que la Chine, le Kenya, la Malaisie et le Viet Nam interviennent au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

#### 4. Établissement et renouvellement des groupes de travail

##### 4.1 Sous-groupe sur MIKE et ETIS

L'Ouganda propose que les membres du sous-groupe sur MIKE et ETIS soient les suivants : Ouganda (président), Botswana (président suppléant), États-Unis, Japon, Niger, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande. Cela est accepté.

Les représentants de l'Afrique (Niger et Ouganda) interviennent au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

##### 4.2 Mécanisme de prise de décisions pour un processus de commerce de l'ivoire

Il est convenu que les membres du groupe de travail sur ce sujet, qui traite de la décision 16.55, seront les suivants : Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Congo, États-Unis, Inde, Japon, Kenya, Nigeria, Royaume-Uni, Rwanda, Thaïlande, le Président du Comité permanent et le Secrétariat. Le groupe de travail est prié d'entreprendre des travaux concernant la mise en œuvre de la décision de la CoP16 sur ce sujet<sup>2</sup>.

Les représentants du prochain pays hôte (Afrique du Sud) et du pays hôte précédent (Thaïlande), ainsi que le Kenya interviennent au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

---

<sup>1</sup> Voir la décision 16.83.

<sup>2</sup> Voir la décision 16.55.

#### 4.3 Rhinocéros

Il est convenu que le groupe de travail sur les rhinocéros se poursuivra, avec la composition actuelle et sous la présidence du Royaume-Uni, en vue d'engager la mise en œuvre des décisions de la CoP16 relatives à ce sujet<sup>3</sup>.

Il n'y a aucune intervention.

#### 4.4 Délivrance informatisée des permis

Il est convenu que le groupe de travail sur la délivrance informatisée des permis se poursuivra, avec la composition actuelle, l'ajout des États-Unis, et sous la présidence de la Suisse, en vue d'engager la mise en œuvre de la décision CoP16 relative à ce sujet<sup>4</sup>.

Le représentant de l'Amérique du Nord (États-Unis) intervient au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

#### 4.5 Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)

Il est convenu que le groupe de travail sur l'IPBES se poursuivra, avec la composition actuelle, l'ajout de l'Irlande et de la Commission européenne, et sous la présidence du Mexique, en vue d'engager la mise en œuvre des décisions de la CoP16 relatives à ce sujet<sup>5</sup>.

Le représentant de l'Europe (Hongrie) intervient au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

#### 4.6 Gestion du commerce et de la conservation des serpents

Il est convenu que le groupe de travail sur la gestion du commerce et de la conservation des serpents se poursuivra, avec la composition actuelle et sous la présidence de la Suisse, en vue d'engager la mise en œuvre des décisions CoP16 relatives à ce sujet<sup>6</sup>.

Le représentant du gouvernement dépositaire (Suisse) intervient au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

#### 4.7 Sous-comité des finances et du budget (FBSC)

Il est convenu que, conformément à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14), telle qu'amendée à la CoP16, le sous-comité des finances et du budget soit établi comme un sous-comité permanent. Il est également convenu que sa composition reste inchangée et que le sous-comité se réunira immédiatement avant la 65<sup>e</sup> session du Comité permanent.

Il n'y a aucune intervention.

#### 4.8 Codes de but de la transaction

Il est convenu que le groupe de travail sur les codes de but de la transaction se poursuivra, avec la composition actuelle, et sous la présidence du Canada, en vue d'engager la mise en œuvre de la décision CoP16 relative à ce sujet<sup>7</sup>.

Le Canada intervient au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

---

<sup>3</sup> Voir les décisions 16.84-16.92.

<sup>4</sup> Voir la décision 16.54.

<sup>5</sup> Voir les décisions 16.13-16.16.

<sup>6</sup> Voir les décisions 16.102-16.108.

<sup>7</sup> Voir la décision 14.54 (Rev. CoP16).

#### 4.9 Mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Il est convenu que le groupe de travail sur ce sujet se poursuivra, sous la présidence du Canada.

#### 4.10 Annotations

Il est convenu que le Comité examinera lors du SC65 la poursuite du groupe de travail sur les annotations. Le Canada exprime le souhait de rester membre du groupe de travail et le Koweït souhaite se joindre au groupe.

Il n'y a aucune autre intervention.

#### 4.11 Coopération entre les Parties et promotion de mesures multilatérales

Il est convenu que le groupe de travail sur ce sujet se poursuivra avec les membres actuels, et sous la présidence de l'Afrique du Sud, afin d'œuvrer à la mise en œuvre de la décision CoP16 relative à ce sujet<sup>8</sup>.

Le représentant du prochain pays hôte (Afrique du Sud) intervient au cours de la discussion sur ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Autres questions

Les États-Unis suggèrent que le Comité envisage d'amender le règlement intérieur au sujet des lettres de créances. Il est convenu que cela sera discuté lors de SC65.

Le PNUÉ demande que le Comité envisage la possibilité d'amender son Mémorandum d'entente avec le Directeur exécutif du PNUÉ après chaque session de la Conférence des Parties, si approprié. Il est convenu que cela sera discuté lors 65<sup>e</sup> session du Comité permanent.

Il n'y a aucune autre intervention.

#### 6. Date et lieu de la 65<sup>e</sup> session

Le Comité note que sa 65<sup>e</sup> session se tiendra à Genève, en Suisse, en juillet 2014. Les dates exactes seront annoncées ultérieurement.

#### 7. Remarques de clôture

Le Président remercie les membres du Comité et toutes les personnes présentes pour leur participation.

---

<sup>8</sup> Voir la décision 14.29 (Rev. CoP16).